



Formation des Architectes  
en Basse-Normandie

# Contrats publics et privés

## Date

16 juin 2016

## Horaires

9H - 12H30/14H - 17H30

## Durée

1 journée

## Nombre d'heures

7h

## Prix

Tarif adhérents Form'A : **230,00 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Tarif non adhérents Form'A : **270,00 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Architectes inscrits depuis - de 2 ans : 50%  
sur les 3 premières formations

## Lieu

CROA

36 rue Arcisse de Caumont, 14000 CAEN

Tél 02 31 85 37 29

## Nombre de stagiaires

15 maximum

## Organisme de formation

Form'A

36 rue A. de Caumont

BP 90261, 14013 Caen cedex 1

Tél 02 31 85 37 29

Fax 02 31 85 18 75

Mail [forma.basse-normandie@orange.fr](mailto:forma.basse-normandie@orange.fr)

Déclaration d'activité enregistrée

sous le numéro 25 14 02549 14 auprès

du préfet de région de Basse-Normandie

Siret: 752 539 189 00015

APE 9499Z

## Contacts

Céline Turquetil

Yvonne Renouf

## Objectifs

Maîtriser vos contrats publics et privés pour mieux garantir vos relations avec vos maîtres d'ouvrage

## Public

Architectes et collaborateurs

## Programme

### 1. Formation du contrat

- En marché privé : règles de droit commun & cas particulier du contrat passé avec un consommateur
- En marché public :
  - Publicité
  - Procédures
  - Impact de la Réforme de la commande publique

### 2. Co-Traitance et sous-traitance

- Impact de la réforme du Code Civil

## Pré-requis

Aucun

## Moyen pédagogique

Support de présentation

### 3. Les obligations du maître d'ouvrage

- Le paiement et la réception
- Les avenants

### 4. La fin du contrat de maîtrise d'œuvre

- Réception et garantie de parfait achèvement
- L'hypothèse du décès de l'architecte
- L'abandon de projet & ses conséquences

### 5. Les hypothèses de résiliation du contrat

- Résiliations du initiative du maître d'ouvrage
- Résiliation sur initiative de l'architecte
- Résiliation judiciaire



Formation des Architectes  
en Basse-Normandie

# Contrats publics et privés

## Date

jeudi 16 juin 2016

## Horaires

9H - 12H30 / 14H - 17H30

## Durée

1 journée

## Nombre d'heures

7h

## Prix

Tarif adhérents Form'A : **230,00 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Tarif non adhérents Form'A : **270,00 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Architectes inscrits depuis - de 2 ans : 50%  
sur les 3 premières formations

## Lieu

CROA

36 rue Arcisse de Caumont, 14000 CAEN

Tél 02 31 85 37 29

## Nombre de stagiaires

15 maximum

## Organisme de formation

Form'A

36 rue A. de Caumont

BP 90261, 14013 Caen cedex 1

Tél 02 31 85 37 29

Fax 02 31 85 18 75

Mail [forma.basse-normandie@orange.fr](mailto:forma.basse-normandie@orange.fr)

Déclaration d'activité enregistrée

sous le numéro 25 14 02549 14 auprès

du préfet de région de Basse-Normandie

Siret 752 539 189 00015

APE 9499Z

## Contacts

Céline Turquetil

Yvonne Renouf

## Formateur

Corinne **SAMSON**, DSG Avocats

## Bulletin d'inscription.....

Agence .....

Adresse postale .....

Tél ..... Mob ..... Fax .....

Email .....@.....

## Inscrit

Nom ..... Prénom ..... Fonction .....

Nom ..... Prénom ..... Fonction .....

## Joint le règlement

par chèque à l'ordre de Form'A pour ..... personnes à .....€/pers, soit un total  
de .....€ (non soumis à la T.V.A).

## Conditions et modalités

- Le stage fera l'objet d'une convention de formation qui sera envoyée avant le début du stage.

- Il peut être pris en charge, sous réserve d'acceptation de votre dossier de demande préalable de prise en charge, par votre organisme collecteur (FIF-PL, OPCA-PL ou autre).

- Form'A n'accepte pas de subrogations de gestion et de paiement.

- L'inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du règlement.

- En cas d'annulation du stage par Form'A faute d'un nombre suffisant de participants, les stagiaires seront prévenus par email 5 jours avant la date prévue du stage. Tout règlement effectué sera restitué dans un délai de 7 jours après la date prévue du stage.

- Annulation par le stagiaire :
  - Plus de 7 jours avant la date prévue du stage : Form'A restitue intégralement le règlement
  - Moins de 7 jours avant la date prévue du stage : une retenue de 20% sera effectuée sur le montant total du stage
  - Moins de 5 jours avant la date prévue du stage : une retenue de 50% sera effectuée sur le montant total du stage
  - Tout stage commencé est dû en totalité

- Il est possible de remplacer le stagiaire qui ne peut pas venir par une autre personne en prévenant Form'A au moins 2 jours avant le début de la formation.

**N'oubliez pas de déclarer les formations suivies au CNOA**